

**ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

◇◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

◇◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*

SEANCE DU 3 MAI 2024

LE 3 Mai 2024 à 17 heures 15, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal, composé de 11 membres en exercice, dument convoqués le 26 Avril 2024, s'est réuni à la VILLA MADELEINE, Route de la Vallée 14510 HOULGATE, sous la présidence d'Olivier PAZ.

Présents titulaires : Le Président Olivier PAZ, Le Vice-Président Alexandre BOUILLON, La Vice-Présidente Béatrice GUILLAUME, Christine LE CALLONEC, Bernadette FABRE, Olivier COLIN, Olivier HOMOLLE, Didier LECOEUR, Jean-François MOREL, Pierre MOURARET, Patrick TURCOTTE,

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Christine LE CALLONEC

DELIBERATION N° 13/2024

**REGIES DE RECETTE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
& SES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE DE HOULGATE, DIVES SUR MER,
MERVILLE-FRANCEVILLE, BEUVRON EN AUGE**

Modification billetteries : visites guidées

L'Office de Tourisme intercommunal propose tout au long de l'année des visites guidées sur différents thèmes, dirigées vers une clientèle individuelle et groupe.

Les activités proposées sont d'ordre culturel, ludique, sportif et de loisirs et se trouvent enrichies chaque année (activités de prestataires extérieurs et/ou d'activités gérées par l'OTI).

Elles se présentent sous forme d'activités uniques, à certaines périodes de l'année (vacances scolaires) mais également sous forme de manifestations plus globales à laquelle elles sont intégrées.

Par délibération n°23/2023 du Comité de direction, les tarifs de ces visites guidées ont été approuvés.

Il est proposé ce jour au Comité, de rajouter à nos visites groupes les conférences en salles ainsi qu'une visite et présentation du patrimoine de Cabourg pour L'OT de CABOURG, et d'appliquer les mêmes tarifs pour les 5 régies de recettes de l'OTI

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20240503-13-2024-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2024

► régies de recette de l'Office de Tourisme intercommunal et des B.I.T de Houlgate, Dives-sur-Mer, Merville-Franceville et Beuvron-en-Auge

Visites guidées (patrimoine, équestre, gastronomie, métiers d'art....) – individuels – par personne

	Tarifs actuels
Plein tarif	7 €
Tarif réduit *	5 €
Tarif accompagnant **	Gratuit

*Tarif réduit applicable : - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite

**Tarif applicable aux accompagnant de personnes à mobilité réduite

Visites enfants-familles * – par personne

	Tarifs actuels
Tarif unique *	5 €

* Tarif également applicable aux visites dans le cadre d'opérations départementales, régionales, nationales (Étonnants Patrimoines, Normandie Impressionniste)

Visites Journées Européennes du Patrimoine (et de pays)

	Tarifs actuels
Plein tarif (par personne)	0 €

Visites groupes – par groupe – minimum 15 maximum 30 personnes

	Tarifs actuels
Groupe	170 €
Personnes handicapées, scolaires, centres de loisirs, partenariat Villa du temps retrouvé	110 €
Personnes handicapées, scolaires, centres de loisirs du territoire NCPA	75 €

Conférence en salle - par groupe – maximum 60 personnes

	Tarifs actuels
Groupe (conférence thématique déjà établie par L'OTI)	200 €

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20240503-13-2024-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Visite et présentation du patrimoine de Cabourg pour L'OT de Cabourg – par groupe – environ 30 personnes maximum

	Tarifs actuels
Groupe	170 €

Visites à vélo – par personne – Minimum 4/maximum 10 personnes - Location du vélo non compris dans le tarif Age : à partir de 13 ans

Tarif unique	20 €
--------------	------

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la délibération n° 13/2024 qui annule et remplace la délibération 23/2023 et de conserver les tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme intercommunal dans les régies de recette de l'Office de Tourisme intercommunal ainsi que dans celles des B.I.T de Houlgate, Dives-sur-Mer, Merville-Franceville et Beuvron-en-Auge, afin d'en autoriser la mise en vente sous forme de billetterie sur place dans tous les bureaux et également pour la vente en ligne de ces visites comme précisés dans les tableaux ci-dessus

Article 2 : d'approuver, dans la continuité des délibérations antérieures, l'autorisation déléguée à l'ordonnateur d'offrir la gratuité d'une prestation dans le cadre d'une action de promotion (ex : accueil de professionnels du tourisme, journalistes, séminaires, partenaires touristiques...). Cette décision sera validée par la signature d'un tableau récapitulatif annuel par l'ordonnateur, validant ainsi l'autorisation pour le régisseur d'extraire une ou plusieurs gratuités via le logiciel de billetterie.

◇◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*◇*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,
Monsieur Olivier PAZ

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20240503-13-2024-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2024